

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Présidée par Clarisse DULUC, Maire d'Orval

le lundi 06 juin 2016 à 18h45

Présents :

Alain ANDRIAU – Delphine CHANTRIAUX - Clarisse DULUC – Patricia GEORGE - Françoise GONNET – Agnès JUIF - Marie-Thérèse KACZMAREK - Maurice LAUROY – Jean-Marc LEMMET Didier LERIQUE – Bruno MALASSENET
Emmanuel RICHALET - Sergiane PORTIER - Jean-François QUELET - Marie-Noëlle SOULIVONG
Valérie DE VOS MULLER (jusqu'à 19h30) – Annie TROMPEAU

Absents excusés :

André DUCROT (donne pouvoir à Annie TROMPEAU)

Absent :

Jean-Louis CALMES

Secrétaire : Didier LERIQUE

Madame le Maire ouvre la séance à 18h45.

Le compte-rendu de la séance du 04 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Didier LERIQUE est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Représentant à l'Agence Cher – Ingénierie des Territoires

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a voté l'adhésion de la commune à l'Agence Cher – Ingénierie des Territoires. Il convient donc de nommer un représentant.

Madame le Maire fait appel des candidatures. Est candidate : Madame Clarisse DULUC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de nommer Madame Clarisse DULUC pour représenter la commune d'Orval au sein de l'Agence Cher – Ingénierie des Territoires.

Fonds de Solidarité pour le Logement

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune d'Orval a été sollicitée pour renouveler sa participation au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone, en direction des personnes défavorisées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer la somme de 75,00 € pour l'année 2016 et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Fonds de concours Communauté de Communes Cœur de France

Vu l'article L 5214-16 du Code général des collectivités territoriales précisant les modalités de mise en place de la procédure de fonds de concours,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 26 février 2016 concernant le règlement des fonds de concours,

Vu le budget primitif 2016 de la Communauté de Communes Cœur de France, voté le 1^{er} avril 2016, approuvant, pour la commune d'Orval les opérations suivantes :

- déplacement de candélabre face à l'entrée des ateliers d'Orval
- installation d'un éclairage public sous le passage inférieur de la ligne SNCF

Considérant que le montant du fonds de concours ne peut être supérieur à la part autofinancée par le bénéficiaire de ce fonds,

La commune d'Orval versera à la Communauté de Communes Cœur de France 50 % du montant hors taxes restant à la charge de l'intercommunalité, déduction faite des subventions obtenues, pour la totalité de ces travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide d'accepter les fonds de concours et charge Madame le Maire de signer tous les documents nécessaires.

Fonds de concours Communauté de Communes Cœur de France

Vu l'article L 5214-16 du Code général des collectivités territoriales précisant les modalités de mise en place de la procédure de fonds de concours,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 26 février 2016 concernant le règlement des fonds de concours,

Vu le budget primitif 2016 de la Communauté de Communes Cœur de France, voté le 1^{er} avril 2016, approuvant, pour la commune d'Orval l'opération suivante :

- réfection totale de la route de Lignières, en 2 tranches :
 - 1^{ère} tranche : du rond-point de la route de Culan au croisement avec la route de la Férolle
 - 2^{ème} tranche : du croisement de la route de la Férolle au rond-point du péage

autoroutier

Considérant que le montant du fonds de concours ne peut être supérieur à la part autofinancée par le bénéficiaire de ce fonds,

La commune d'Orval versera à la Communauté de Communes Cœur de France 50 % du montant hors taxes restant à la charge de l'intercommunalité, déduction faite des subventions obtenues, pour la totalité des travaux de la 1^{ère} tranche.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide d'accepter les fonds de concours et charge Madame le Maire de signer tous les documents nécessaires.

Mise en sécurité autour du parc de la Loubière

Madame le Maire fait part de l'état des peupliers situés hors du parc de la Loubière (après la passerelle et jusque derrière le cimetière). Ces arbres sont cassants et en âge d'être abattus, donc dangereux pour les piétons.

De plus Madame le Maire fait lecture d'un courrier de riverains détaillant les nuisances dues aux corbeaux de plus en plus nombreux.

Un devis a été proposé par l'entreprise Thévenet pour l'abattage de l'intégralité de ces peupliers pour un montant de 2 250 € TTC.

Après en avoir délibéré à 15 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre, le conseil municipal décide de faire abattre les peupliers et d'accepter le devis de 2250 € de l'entreprise Thévenet, charge Madame le Maire de signer tous les documents nécessaires.

Mise en sécurité Chemin des Cris

Madame le Maire fait part de l'état de la chaussée Chemin des Cris. Le passage croissant des camions et véhicules motorisés a provoqué un début d'éboulement du calcaire sous chaussée du côté de l'étang. Le danger d'effondrement est imminent pour les usagers.

Après en avoir délibéré à 16 voix pour et 2 voix contre, le conseil municipal décide la fermeture du Chemin des Cris sur la portion à risque pour tous les véhicules motorisés. L'accès aux piétons et aux 2 roues non motorisés sera préservé. Le conseil municipal charge Madame le Maire de signer tous les documents nécessaires.

Madame Valérie DE VOS MULLER doit quitter la séance. Elle ne votera pas les dossiers suivants.

Acceptation de la succession de Madame Jacqueline GUITTARD

Madame le Maire expose que Madame Jacqueline Yvette Adélaïde GUITTARD en son vivant, retraitée, demeurant à St Amand Montrond (18200), 22 rue Autel de la Patrie, célibataire, née à St Amand Montrond le 21 septembre 1926, est décédée à St Amand Montrond le 19 janvier 2016.

Cette dernière, dont les parents vivaient et reposent à Orval, ne laisse aucune famille.

Suivant testament olographe en date du 24 mai 2012, inscrit et révélé au fichier central des dispositions de dernières volontés, Madame GUITTARD a institué pour légataire à titre universel, sans aucune charge, ni dispositions particulières, la Commune d'Orval.

Madame le Maire fait la lecture du testament.

Selon un premier état du patrimoine de Madame GUITTARD, établi par le notaire en charge du dossier, chez qui le testament avait été déposé, la succession ne serait pas déficitaire :

- aucun passif n'ayant été révélé,
- et Madame GUITTARD, étant en outre :
 - propriétaire d'une maison sise à St Amand Montrond, 22 rue Autel de la Patrie,
 - d'une voiture de marque Citroën de type C1,
 - titulaire de comptes bancaires auprès de la Banque Postale.

Madame le Maire explique que la commune sera exonérée de droits de succession dans la seule mesure où le bénéfice de ce legs sera affecté exclusivement à un ou des buts non lucratifs.

Madame le Maire propose que ce legs soit accepté par la Commune.

Madame le Maire demande à être autorisée à lancer toutes les démarches relatives à ce legs (inventaire, nettoyage intérieur et extérieur de la propriété, mise en vente de l'immeuble, du mobilier roulant et non roulant et matériels, dons à des œuvres caritatives de ce qui ne pourra pas être vendu), et à être autorisée à signer tous documents et actes notariés relatifs à ce legs universel, à contracter et/ou résilier les contrats avec les assurances et tous les organismes ou fournisseurs ayant un lien avec ce dossier.

Madame le Maire souhaite que la commune s'engage à entretenir la tombe de Madame Jacqueline GUITTARD et à la fleurir à la Toussaint, et ce au-delà du présent mandat électoral qui nous est attribué.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'acceptation du legs de Madame Jacqueline GUITTARD.

Une minute de silence est demandée par Madame le Maire en hommage à la défunte.

Vente immobilière France Loire

La SA France Loire demande l'autorisation de vendre un logement situé 3 rond des Sorbiers à Orval.

En application de l'article L 443-11 du code de la construction, la vente doit être approuvée par le conseil municipal.

Monsieur Jean-Marc LEMMET, acheteur potentiel de ce logement, ne participe ni au débat ni au vote et ne fait aucun commentaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette vente.

Vente immobilière France Loire

La SA France Loire demande l'autorisation de vendre un logement situé 2 impasse des Bouleaux à Orval.

En application de l'article L 443-11 du code de la construction, la vente doit être approuvée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette vente.

Création de poste

Suite au détachement de la secrétaire générale, Madame le Maire propose à l'assemblée de créer un poste de rédacteur à temps complet pour procéder au recrutement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour la gestion des modalités d'embauche.

Madame le Maire souligne le travail fait par les agents administratifs depuis un an et les remercie à nouveau pour leur investissement.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cher

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la politique d'accompagnement des territoires, le Conseil Départemental peut octroyer une subvention pour l'achat de la tondeuse mulching.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cher, pour l'achat de la tondeuse mulching pour les services techniques. Le plan prévisionnel de financement s'établit comme suit :

- Subvention Conseil départemental
- Solde fonds propres

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Don d'une bande de terrain

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur BRUNEAU Alexandre souhaite céder, à titre gracieux, une bande de terrain à la commune, le long de sa propriété sise Chemin de la Croix du Sault, parcelle non encore cadastrée, qui permettrait d'assurer une évacuation des eaux usées à l'occasion d'un aménagement futur de cette zone.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir cette parcelle, et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition à titre gratuit.

Tarifs garderie

Sur demande de la Caisse d'Allocations Familiales, et afin de répondre aux critères de versement de la prestation de service, Madame le Maire présente les propositions de tarifs modulés pour le service de la garderie du lundi au vendredi :

Habitants de la commune :	Quotient familial < 585 €	1.25 €
	Quotient familial > 585 €	1.30 €
Habitants hors commune	Quotient familial < 585 €	1.95 €
	Quotient familial > 585 €	2.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les nouveaux tarifs, qui seront applicables à partir du 1^{er} septembre 2016.

Encaissement de chèques

Madame le Maire propose, à l'assemblée, d'encaisser quatre chèques d'AXA pour des montants de 438.60 €, 1 617.67 €, 279.51 € et 55.89 € correspondant respectivement aux sinistres de bris de glace sur un abri bus, tentative de vol à l'église, et vol par effraction à la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'encaisser ces quatre chèques.

Informations diverses

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal :

- un commerce ambulant de pizza s'installe le mardi soir une semaine sur deux place du Marché
- un commerce ambulant « food truck snack » a demandé à s'installer si son projet abouti les vendredis de 18 h à 22 h sur la place du Marché ou à côté du centre socioculturel
- une nouvelle association s'est créée et a son siège à Orval, Boischaut Moto Club, dont le président est Monsieur Daniel Précop. Elle est chargée notamment de l'organisation du Super motard de Colombiers.
- Dates des prochaines courses cyclistes :
 - 24 juin : course de la Fête des Mias
 - 24 juillet : course de l'Ecosa avec un nouveau circuit
 - 24 août : course du Trophée d'Or. La commune sera ville arrivée et fin d'étape
- 2 orvaliens sont recrutés pour les emplois saisonniers du mini golf

Questions diverses

Madame Trompeau, au nom de Monsieur Ducrot, demande le délai d'établissement des cartes de conseillers municipaux. Madame le Maire informe que les cartes ont été livrées, il ne manque que la photo d'identité de Madame Trompeau pour les finaliser.

Madame Trompeau souhaite savoir si sa demande de pose d'un candélabre chemin de la Garenne a été prise en compte. Madame le Maire lui confirme que ces travaux n'ont pas été retenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.